

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Veillez prendre avis que le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes étudiera la demande de dérogation mineure, ci-après indiquée, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, lors d'une séance qui se tiendra le jeudi 12 mai 2016, à 19h00, à la salle du conseil municipal située au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes :

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée
595, rue Marquette (lot 1 605 846)	<ul style="list-style-type: none">- De régulariser l'implantation de la résidence avec une marge avant gauche de 5,84m au lieu de 6m ;- D'autoriser l'ajout d'un garage attaché avec une marge avant droite de 5,85m au lieu de 6m ; tel que prescrit par le règlement de zonage.

DONNÉ à Deux-Montagnes, le 13 avril 2016.

Jacques Robichaud
Avocat, o.m.a.
Directeur des services juridiques et greffier